

# PROTOCOLE

ENTRE

**LE SNA-NORD**

ET

**LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE  
CALAIS-PICARDIE**

Relatif à la pratique du vol libre à l'intérieur des espaces aériens de classe D  
associés à l'aérodrome de BEAUVAIS TILLE

 	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME  DE CONTROLE D'APPROCHE DE  BEAUVAIS  ET  LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS  DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 2/10
--	--	---	---

## LISTE DES DESTINATAIRES

Pour attribution :

La LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE

Organisme de contrôle de Beauvais Tillé.

Service de la Navigation Aérienne Nord.

Délégation Régionale Aviation Civile Hauts de France Sud.

## SOMMAIRE

LISTE DES DESTINATAIRES .....	2
SOMMAIRE .....	2
1. GESTION DU DOCUMENT .....	3
a. Suivi des modifications .....	3
b. Approbation du document.....	3
2. GENERALITES .....	3
a. Objet.....	3
b. Domaine d'application.....	3
3. MODALITES PRATIQUES D'APPLICATION .....	5
a. Conditions du déroulement de l'activité .....	5
b. Zone dérogatoire de Lalandelle : .....	5
c. Début d'activité.....	7
d. Pendant l'activité .....	7
e. Fin d'activité .....	7
4. CONTACTS .....	8
5. ANALYSE DES EVENEMENTS LIES A LA SECURITE .....	9
6. APPLICATION .....	10
a. Durée de validité .....	10
b. Amendement, mise à jour ou dénonciation.....	10



 DSNA	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME  DE CONTROLE D'APPROCHE DE  BEAUVAIS  ET  LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS  DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 3/10
---	--	---	---

## 1. GESTION DU DOCUMENT

### a. Suivi des modifications

Version / Révision	Date	Motif des changements	Sections / Pages modifiées
V 1.0	23/03/2022	Création	toutes

### b. Approbation du document

	NOM et FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédaction	<b>Adrien CABEL</b> Premier Contrôleur d'approche		23/03/2022
Vérification/ approbation	<b>Florian LINKE</b> Chef de l'organisme de contrôle d'approche de Beauvais	 le chef d'organisme Florian Linke	23/03/2022

## 2. GENERALITES

### a. Objet

Le présent protocole a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les PUL peuvent demander accès à la zone dérogatoire de Ons-En-Bray-Lalandelle. Zone de classe D associés à l'aérodrome de BEAUVAIS TILLE

Ce protocole est établi en application des règles de l'air.

### b. Domaine d'application

Ce protocole s'applique aux Planeurs Ultralégers, dits « PUL », aux décollages du site de Ons-En-Bray-Lalandelle (QDR 254, 9.2NM de l'ARP de LFOB).

 	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME  DE CONTROLE D'APPROCHE DE  BEAUVAIS  ET  LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS  DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 4/10
--	--	---	---

La LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE, dont les coordonnées figurent en annexe, est affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE.

LA FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE a délégation ministérielle pour les activités sportives dites « parapente » et « aile delta ».

La FFVL a notamment pour objectifs :

- D'organiser, de diriger et de promouvoir la pratique du vol libre pour ses pratiquants licenciés ;
- De soutenir, coordonner et contrôler l'action des associations qui lui sont affiliées ;
- D'organiser et structurer la compétition des disciplines du vol libre par délégation de l'État ;
- D'améliorer la sécurité, et ce par l'intermédiaire de la Commission Technique Sécurité (CTS) qui est chargée entre autres d'un laboratoire de tests et de l'harmonisation sécuritaire au niveau européen ;
- De créer et de pérenniser les sites (atterrissages et décollages, sites de kite, etc...), elle intervient aussi pour préserver l'espace aérien.
- D'étudier les règlements et programmes sportifs, en se plaçant comme l'intermédiaire vol libre auprès du ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- De représenter le vol libre français dans le monde, en particulier dans les discussions avec les fédérations étrangères.

Il incombe à la LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE de porter les présentes conditions à la connaissance des utilisateurs susmentionnés.

 	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME  DE CONTROLE D'APPROCHE DE  BEAUVAIS  ET  LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS  DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 5/10
--	--	---	---

### 3. MODALITES PRATIQUES D'APPLICATION

#### a. Conditions du déroulement de l'activité

- Pendant les horaires d'ouvertures de la tour de l'organisme de contrôle de Beauvais :

L'activité n'est possible qu'en respectant les conditions VMC.

Jusqu'à 1500ft AMSL (450m GPS), l'évolution s'effectue dans un espace de classe G.

Au-dessus de 1500ft AMSL (450m GPS), l'évolution est interdite aux PULs dont notamment les parapentes et ailes deltas. Sauf autorisation dérogatoire de la tour de l'organisme de contrôle de Beauvais.

- Hors horaires d'ouvertures de la tour de l'organisme de contrôle de Beauvais (exceptionnel en journée) :

Les pilotes doivent consulter les NOTAM et s'assurer de la fermeture effective de la tour. L'activité n'est possible qu'en respectant les conditions VMC.

#### b. Zone dérogatoire de Lalandelle :

La zone dérogatoire est strictement limitée à un espace, ci-après appelé zone dérogatoire de Lalandelle, **compris entre 1500ft AMSL et 3500ft AMSL** et entre les points suivants (coordonnées GPS) : 49°24'30"N 001°51'00"E ; 49°25'00"N 001°57'00"E ; 49°24'30"N 001°54'30"E ; 49°23'22"N 001°53'57"E.



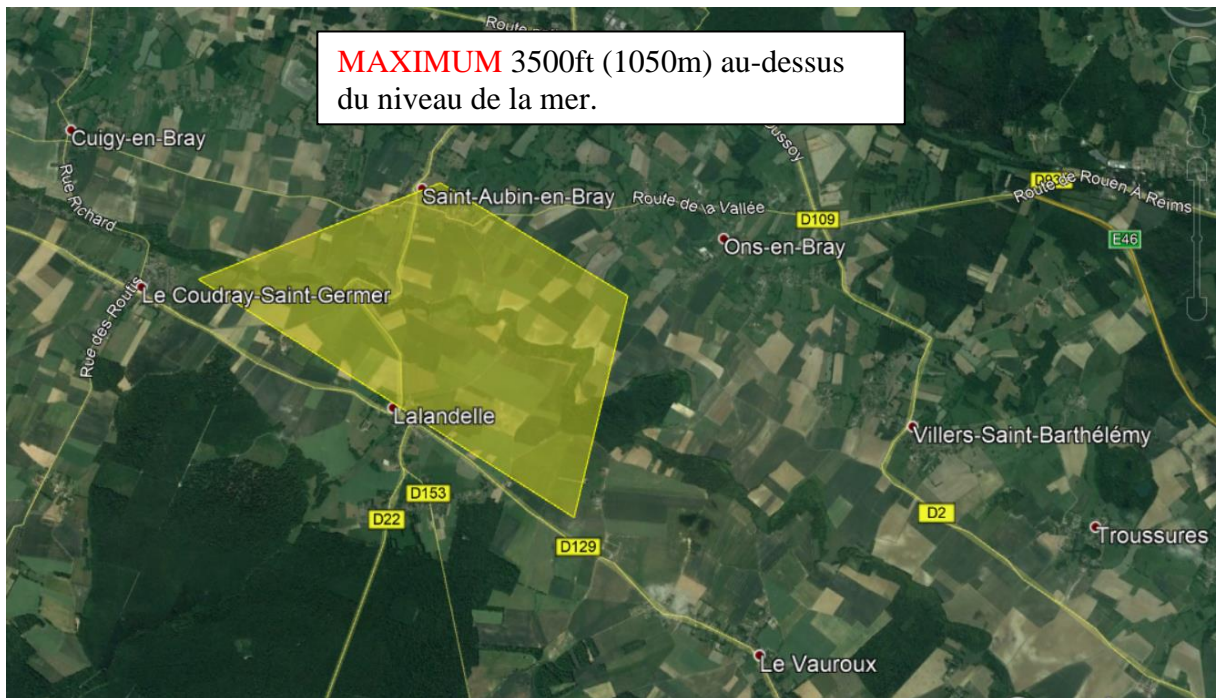
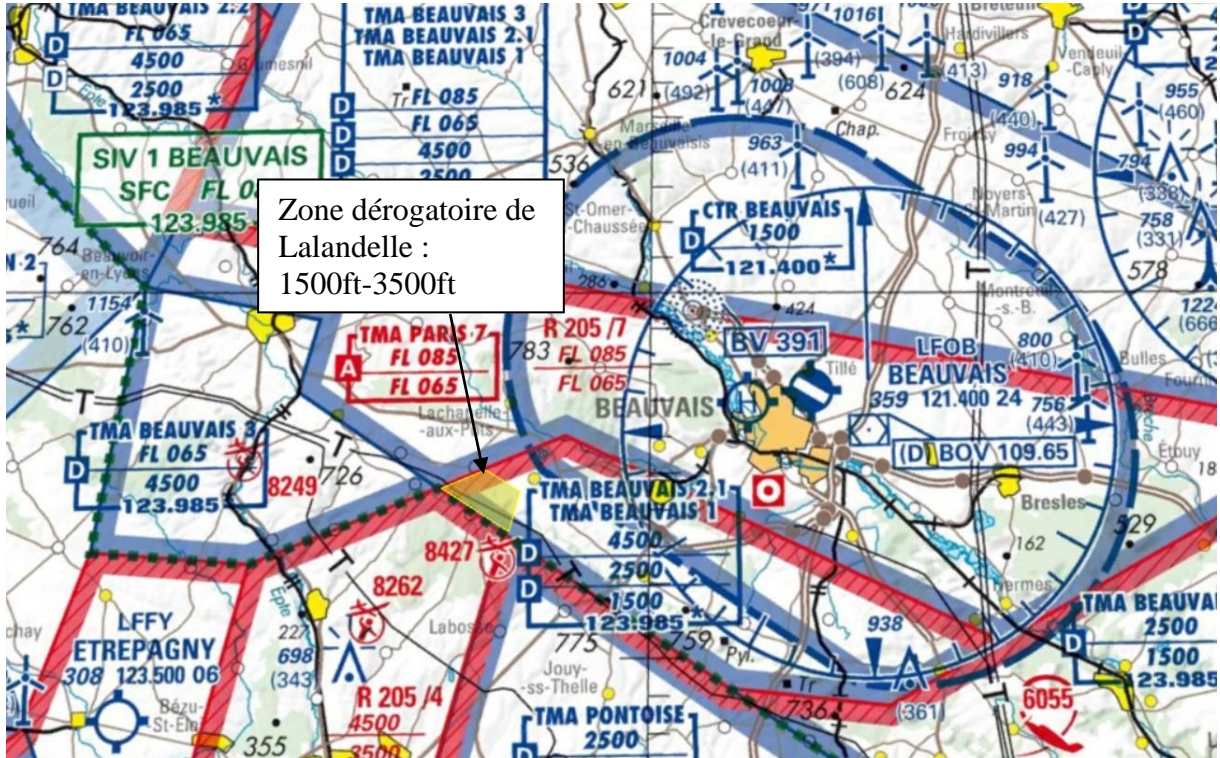


DSNA

Service de  
la  
Navigation  
Aérienne  
Nord

# PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME DE CONTROLE D'APPROCHE DE BEAUVAIS ET LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE

Réf : PRT\_VL/SNAN/LFOB  
Version : 1.0  
Date : 23/03/2022  
Page : 6/10



 	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME  DE CONTROLE D'APPROCHE DE  BEAUVAIS  ET  LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS  DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 7/10
--	--	---	---

### c. Début d'activité

- 1) Les pilotes écoutent l'ATIS pour connaître l'activité de la zone dérogatoire de Lalandelle.
- 2) **Si l'ATIS ne mentionne pas d'activité parapente, la zone dérogatoire n'est pas ouverte aux PUL. La pénétration dans la TMA est strictement interdite.**
- 3) Un Réfèrent Vol Libre peut appeler la tour de Beauvais. Le contrôle peut accorder ou refuser la pénétration dans la zone dérogatoire de la TMA de Beauvais
- 4) Si l'activité est autorisée, la zone dérogatoire sera activée jusqu'à l'heure du coucher du soleil plus 30 minutes (CS+30).
- 5) Lorsque l'activité vol libre dans la zone dérogatoire a été accordée, la tour de Beauvais diffuse sur l'ATIS le message suivant : « Activité vol libre à Ons-En-Bray-Lalandelle »

L'ATIS est consultable au 03 44 84 69 41.

La tour de contrôle de Beauvais est joignable au 03 44 84 69 34.

### d. Pendant l'activité

Pendant l'activité de la zone dérogatoire de Lalandelle, le vol libre est autorisé dans cette dernière. Elle reste cependant pénétrable par les aéronefs. **La règle du voir et éviter reste applicable.**

### e. Fin d'activité

L'activité prend fin à l'heure du coucher du soleil plus 30 minutes (CS+30).

 	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME  DE CONTROLE D'APPROCHE DE  BEAUVAIS  ET  LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS  DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 8/10
--	--	---	---

#### 4. CONTACTS

Organisme de contrôle de Beauvais	Tour de contrôle	03 44 84 69 34
	ATIS de Beauvais	03 44 84 69 41
	Encadrement	03 44 89 05 10
	Adresse	Nouvelle Tour de Contrôle Avenue de l'Europe 60000 Tillé
	Mail	sna-n-lfob-chef-ca@aviation-civile.gouv.fr
LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS- PICARDIE - Représenté par M. Sylvain HURET, Référent Espaces Aériens	Tel	06.16.17.25.26
	Mail	sullyvain@hotmail.com
Le référent FFVL au protocole entre l'organisme de contrôle d'approche de Beauvais et la ligue de vol libre Nord- Pas de Calais-Picardie - M. David CHAZALVIEL	Tel	06.62.22.10.81
	Mail	david.chazalviel@gmail.com



 DSNA	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME DE CONTROLE D'APPROCHE DE BEAUVAIS ET LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 9/10
---	--	--	---

## 5. ANALYSE DES EVENEMENTS LIES A LA SECURITE

En cas d'évènement lié à la sécurité, les signataires du présent protocole se rencontreront afin d'analyser les causes.

 	Service de la Navigation Aérienne Nord	<b>PROTOCOLE ENTRE L'ORGANISME  DE CONTROLE D'APPROCHE DE  BEAUVAIS  ET  LA LIGUE DE VOL LIBRE NORD-PAS  DE CALAIS-PICARDIE</b>	Réf : PRT_VL/SNAN/LFOB Version : 1.0 Date : 23/03/2022 Page : 10/10
--	--	---	--

## 6. APPLICATION

### a. Durée de validité

La date d'application est fixée au 23 mars 2022, la fin de validité du présent protocole est fixée au 31 décembre 2022. Son renouvellement est tacite si aucun des signataires ne formule de demande de modification ou dénonciation.

La cessation définitive de cette activité devra être portée à la connaissance des signataires.

### b. Amendement, mise à jour ou dénonciation


Tout amendement de tout ou partie du présent protocole ne peut intervenir qu'après accord écrit des signataires. Toute mise à jour du présent protocole par l'un des signataires doit faire l'objet d'une notification aux autres signataires.

Sa dénonciation par l'un ou l'autre des signataires doit respecter un préavis de 3 mois.

Le non-respect de ces dispositions serait de nature à remettre en cause l'activité parapente dans les TMA Beauvais.


Fait à Beauvais le 23/03/2022,

Le chef du CCA de Beauvais

le chef d'organisme  
  
Florian Linke

Le Référent Espace Aériens,  
Par délégation du Président de la  
LIGUE DE VOL LIBRE  
NORD-PAS DE CALAIS-PICARDIE

M Sylvain Huret



Le référent FFVL au protocole entre  
l'organisme de contrôle d'approche de  
Beauvais et la ligue de vl libre Nord -  
Pas de Calais – Picardie

M. David CHAZALVIEL

